

Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 17 octobre 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[André, Eugène \(1836-\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (4)

Collation2 p. (411r, 412v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 17 octobre 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/29909>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [17 octobre 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [André, Eugène \(1836-\)](#)

Lieu de destination Laeken, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Godin regrette que le voyage d'Eugène André à Gand n'ait servi à rien et qu'il doive retirer la totalité des marchandises qui y ont été expédiées. Godin lui reproche de n'avoir pu persuader Dutry qu'il était possible de remédier aux défauts des appareils, de les conserver en dépôt et d'en tenter la vente. Godin critique également André pour ne pas défendre ses droits dans une affaire de cheminée qui manquait dans une livraison ; il lui demande, en cas de perte de colis, de s'adresser aux chefs de l'administration concernée et de s'informer sur l'indemnisation.

Notes Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 357/ ».

Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Critiques](#), [Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures](#),
["Godin"](#), [Transport de marchandises](#), [Voyage](#)

Personnes citées [Dutry-Colson \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Gand \(Belgique\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom André, Eugène (1836-)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité

- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

Biographie Directeur d'usine, né en 1836 à Étain (Meuse). Il prend la suite d'[Alexandre Brullé](#) à la direction de l'usine Godin-Lemaire de Laeken (Belgique) de 1863 à 1875. Il est ensuite l'un des directeurs de l'usine du Familistère de Guise. Simple participant dans l'Association coopérative du capital et du travail, il n'habite pas au Palais social en raison de l'état de santé de son épouse. Eugène François André est signataire d'une « Pétition demandant une sanction à la loi du 21 mars 1884 sur les Syndicats ouvriers, et par cette sanction un remède aux crises du travail ». Il est mentionné comme directeur d'usine lors du décès de sa soeur,

Louise-Philippine, à Guise en 1887.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

411

Guise le 07. Juin 1663

VII

Abonnement à Paris

je vous avoue assy de regret que
votre voyage à Gené n'ait arrêté que
laisser les choses absolument dans le mésusage
qu'elles étaient auparavant & que au
moins doullement dans la mesure de votre
laissé être cette réputation

vous remarquez que les catastrophes g. b. y.
ont puient être être un coup de fortune à
la portée de faire et vous n'avez pas au
dans trente jours obtenu sur un
point aussi peu important je dis plus
communément n'ayez pas fait le mésusage
qui y ait des produits défauts que vous
queon les reprenne de bon report attendre
de les faire renouveler mais au moins
fait quelques pour cela mais sans
avoy rien touché les vitrines sans avoir
une obligation à y faire ou au moins
sans me croire pu faire accepter une
étant-il donc impossible de réparer les défauts
signalés et da x priez esté faites de garder
au moins les catastrophes en dépôt et de ne
chercher la victime. vous n'avez pas de
être personnel

quant à la question de la cheminerie
g. 23. nous ne pouvons activer sous la
réputation de raisonnement que nous

me faites ou en droit je di a chaque
rapport j'enviais en preuve par mon
procureur deux ou trois objets manquants et
plus que il ny a pas de raison si vous
en passiez par la poste sur objet pour
que vous en passiez pas par la poste
de deux et plus, est la quelqueshois qui
ne peut se renouveler et votre explication
n'est pas acceptable vous ne pourrez empêcher
le less manquant dans l'assurance avec la
destilation de quelques piéces sans importance
je crois que vous y mettrez trop de minutie
pour vous faire rendre justice etudiez donc
bien les questions de droit que vous avez
à causer et laissez de ne pas vous laisser
vous querell des employés supérieurs dans
l'administration nous malmenant ou craignez
pas de vous adresser aux chefs de l'administration
et tout ce restant public pour les inférieurs
n'oubliez pas de leur dire que vous avez
de vos droits, afin laissez de ne plus avoir
de m'apprendre que des who vont perdus
dans que vous vous doyez accorder les moyens
d'vous en faire indemniser, si vous ne
saviez comment vous y prendre adressez vous
aux employés chefs de l'assurance de feu et de
la douane il vous donneront les moyens d'entre
les parties de cette nature que si nous nous
ne pouvions venir devant que de faire les choses au
reglement on n'obligera pas à nous et à M^{me} André

Godin